



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le 15 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire au Foyer Rural, sous la Présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de la convocation : 09 février 2022

Présents : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET

Absents excusés : Sophie BERTRAND donne pouvoir à Christian MYSZKIEWICZ. Mary STIANTI a donné pouvoir à Pascal RAPIN

Absents : Aucun

Madame Agnès DELANNOY a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Aménagement du terrain au « Petit VILLALIN »

Monsieur CLAVIER donne le montant des devis pour le terrassement du terrain.

ENTREPRISE Christophe ROUZE de QUINCY pour un montant de 5840 euros TTC.

ENTREPRISE Philippe BOURSIER de CERBOIS pour un montant de 7528.80 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la société Christophe ROUZE pour un montant de 5840 euros.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'ENTREPRISE Christophe ROUZE.

Aménagement du chemin du COUDEREAUX

Un aménagement du chemin doit être fait afin de dévier l'eau qui s'écoule et entraîne des graviers sur la route.

Monsieur Le Maire donne le montant des devis des entreprises consultées.

ENTREPRISE Christophe ROUZE pour un montant de 1536 euros TTC.

ENTREPRISE Philippe BOURSIER pour un montant de 2408.40 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la société Christophe ROUZE pour un montant de 1536 euros.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'ENTREPRISE Christophe ROUZE.

Choix du maître d'œuvre pour la création d'un système d'assainissement

Monsieur RAPIN rappelle que la commune ne dispose pas de système d'assainissement collectif.

Après réalisation d'une étude de faisabilité par CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée en fin d'année dernière.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres conduit par CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES sur le choix du maître d'œuvre.

La présente analyse fait ressortir que la société la mieux disante est SAFEGE pour un montant de 65 766.65 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient la Société SAFEGE pour un montant de 65 766.65 € TT pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un système d'assainissement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Réévaluation des tarifs de la cantine

Monsieur Le Maire informe les membres de conseil municipal de son souhait de mettre en place une tarification selon le quotient familial pour les repas de la cantine.

Madame DELANNOY donne le résultat de l'étude qu'elle a menée sur les tarifs de la cantine en fonction du quotient familial de chaque famille.

Elle propose le choix entre 5 ou 6 tarifs en fonction des quotients familiaux de chaque parent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, ses membres présents et représentés :

- 12 pour la répartition en 5 coefficients
- 1 pour la répartition en 6 coefficients
- 1 abstention
- Retient la répartition en 5 niveaux selon le quotient familial
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Coef de 0 à 800	Coef de 801 à 1000	Coef de 1001 à 1200	Coef de 1201 à 1500	Coef sup à 1501
1€	2€	3€	3.50€	4.00€

Acquisition d'un logiciel :

Monsieur le Maire propose d'investir dans un logiciel permettant aux familles d'inscrire leurs enfants à la cantine sans réserver par l'intermédiaire de la mairie. Ce logiciel permettrait aussi la facturation des repas et simplifiera la gestion des différents tarifs.

Le département attribue une subvention de 5000.00 € pour l'achat du logiciel sous condition de tarification au quotient familial.

Madame DELANNOY présente les offres des éditeurs de logiciel et notamment celui de CANTINE DE France pour un montant de 5 034.00€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, ses membres présents et représentés :

- Retient l'éditeur de logiciel CANTINE DE FRANCE pour un montant de 5 034.00€ HT
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Une délibération sera prise sous réserve d'attribution de la subvention départementale.

Composition des commissions :

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de redéfinir les délégués des commissions que représentait Monsieur Patrick BELLOT démissionnaire.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des candidats pour être « délégué titulaire » des commissions suivantes :

- Commission SICALA : Patrick HERVET délégué titulaire
- Commission électorale : Luc DELANNOY délégué titulaire
- Commission protection de l'environnement : déléguée titulaire Custodia CARVALHO

- Madame Custodia CARVALHO est candidate pour être déléguée titulaire, l'indemnité perçue par le précédent délégué sera maintenue pour Madame CARVALHO, soit 5% de l'indice brut de la fonction publique.

Désignation d'un interlocuteur loisirs tourisme

- La commission « Loisirs-Tourisme-Sports » de PREUILLY souhaite réaliser un chemin de randonnée de Preuilly à Quincy en longeant la rive droite de la rivière le Cher. Afin d'avancer sur ce projet, un interlocuteur appartenant à notre municipalité est recherché.
- Madame DELANNOY Agnès, 1^{ère} adjointe se porte volontaire.

Désignation des signaleurs pour la course cycliste PARIS-NICE

- Pascal RAPIN, Cédric MARTYNIK, Say YANG, Jean-Michel RADOUX, Custodia CARVALHO, Jacques PERARD sont volontaires pour assurer les fonctions de signaleurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, des membres présents et représentés accepte à l'unanimité que les candidats volontaires représentent les commissions citées ci-dessus.

Protection sociale des salariés

La protection sociale est constituée de contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre les risques liés à la santé.

A l'avenir les communes auront l'obligation de participer aux protections sociales de leurs salariés.

Le centre de gestion du CHER propose de s'associer avec les centres de gestion des départements, 28, 36 et 41 pour mettre en place à une échelle régionale des consultations en vue de conclure deux conventions aux meilleurs tarifs.

Cette démarche permettrait aux agents ainsi qu'aux communes d'avoir un meilleur taux de participation aux frais de santé.

Afin de conduire cette consultation, le centre de gestion demande aux communes intéressées par cette démarche de donner dans un premier temps un accord de principe pour participer à cette enquête.

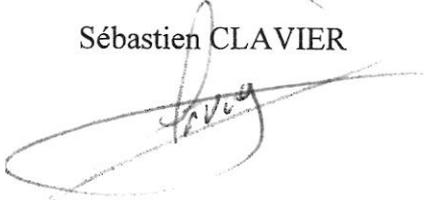
Après avoir délibéré, le conseil municipal, des membres présents et représentés donne à l'unanimité son accord pour que cette enquête soit menée par les centres de gestion des quatre départements cités.

Monsieur le Maire lève la séance à 20H30
Ont signé les membres présents

Pascal RAPIN



Sébastien CLAVIER



Luc DELANNOY



Jacques PERARD



Mary STIANTI

A donné pouvoir à Pascal RAPIN

Agnès DELANNOY



MARTYNIAK
Géraldine MARTYNIAK



Patrick HERVET



Jean-Michel RADOUX



Nathalie HOUSSIER



Custudia CARVALHO



Christian MYSCZKIEWICZ

Luc TABORDET



Sophie BERTRAND

A donné pouvoir à Christian MYSCZKIEWICZ